

SONDAGE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX - 1999

GUIDE DE L'UTILISATEUR



Statistics
Canada

Statistique
Canada


Canada



Table des matières



1.0	Introduction	1
2.0	Contexte	3
3.0	Objectifs	5
4.0	Concepts et définitions	7
5.0	Méthodologie de l'enquête	9
5.1	Champ de l'enquête	9
5.2	Liste des ministères et des organismes	9
5.3	Unités organisationnelles	11
6.0	Collecte des données	13
6.1	Conception du questionnaire	13
6.2	Collecte des données	14
7.0	Traitement des données	15
7.1	Saisie des données	15
7.2	Vérification	15
7.3	Pondération	16
7.4	Suppression des renseignements confidentiels	17
8.0	Qualité des données	21
8.1	Taux de réponse - ministères et organismes	22
8.2	Taux de réponse - variables démographiques	24
8.3	Erreurs dans l'enquête	25
8.4	Non-réponse totale	26
8.5	Non-réponse partielle	26
9.0	Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion	27
9.1	Lignes directrices pour l'arrondissement	27
9.2	Lignes directrices pour la pondération en vue de la totalisation	28
9.2.1	Réponses aux questions avec échelle d'évaluation : pourcentage de réponse favorable	29
9.2.2	Totalisation des réponses avec échelle d'évaluation	30



9.2.3	Répercussions de la suppression locale et lignes directrices pour la totalisation	30
9.2.4	Variables démographiques - Groupe de la direction	32
9.2.5	Résultats quantitatifs	33
9.3	Autre type d'analyse	34
9.4	Pourcentage de réponse favorable : lignes directrices pour l'évaluation	34
10.0	Pondération	37
10.1	Évaluation de la non-réponse	37
10.2	Méthodes de pondération	38
11.0	Questionnaire	41
12.0	Cliché d'articles et variables uniques	43

1.0 Introduction

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux a été réalisé par Statistique Canada en mai et juin 1999 avec la collaboration et le soutien du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le présent guide a été rédigé afin de faciliter la manipulation du fichier de micro-données du sondage.

Pour obtenir des renseignements sur cet ensemble de données, s'adresser à :

Services aux clients
Division des enquêtes spéciales
Téléphone : (613) 951-7355 ou 1-888-297-7355
Télécopieur : (613) 951-3012
Courriel : des@statcan.ca

ou

Eddy Ross
Division des enquêtes spéciales, Statistique Canada
Section D7
5^e étage, Immeuble Jean-Talon
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Téléphone : (613) 951-3240
Télécopieur : (613) 951-0562
Courriel : rossedd@statcan.ca

IL EST IMPORTANT QUE LES UTILISATEURS SE FAMILIARISENT AVEC LE CONTENU DU PRÉSENT DOCUMENT AVANT DE PUBLIER OU DE DIFFUSER DES ESTIMATIONS PRODUITES À PARTIR DU FICHIER DE MICRO-DONNÉES DU SONDRAGE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX. VEUILLEZ PRÊTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX CHAPITRES SUR LA QUALITÉ DES DONNÉES ET SUR LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À LA TOTALISATION, À L'ANALYSE ET À LA DIFFUSION.



2.0 Contexte

L'Examen des programmes, la restructuration de l'appareil gouvernemental, l'augmentation de la charge de travail et la rapidité des progrès technologiques ont eu de grandes répercussions sur les fonctionnaires fédéraux. Des études et des rapports récents sur certains segments de la fonction publique fédérale ont révélé que le découragement était répandu chez les cadres et les travailleurs intellectuels et que, de l'avis de nombreux employés, le milieu de travail ne les incitait pas à avoir confiance dans les gestionnaires, et ne favorisait pas la satisfaction et l'avancement professionnels. Il convenait de recueillir beaucoup plus d'information afin d'étudier plus à fond ces résultats et de déterminer si le cadre de travail pouvait être amélioré afin de relever les défis qui l'attendent à l'aube du nouveau millénaire.

En 1997, le greffier du Conseil privé a proposé que l'on réalise un sondage facultatif auprès de tous les fonctionnaires fédéraux (ceux qui figurent à la partie I de l'annexe I de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et qui ont comme employeur le Conseil du Trésor). Le Secrétariat du Conseil du Trésor a été chargé de la mise en oeuvre du projet. Cet organisme a travaillé de concert avec d'autres ministères fédéraux de premier plan afin d'élaborer une enquête nationale qui recueillerait des données auprès de tous les fonctionnaires à l'aide du même questionnaire. Dans le cadre de ce projet, Statistique Canada a été invité à participer à l'élaboration de l'enquête et à procéder à la collecte et au traitement des données.



3.0 Objectifs

Le sondage vise principalement à connaître le point de vue des employés sur leur milieu de travail. Les résultats serviront de données de référence lorsque viendra le temps de mesurer les progrès réalisés au chapitre du renouvellement du milieu de travail.

À la lumière des renseignements recueillis, les gestionnaires et les employés pourront prendre des mesures concrètes dans leur ministère ou organisme et, au besoin, à l'échelle de la fonction publique. Les résultats du sondage serviront de fondements aux mesures prises au sein du ministère ou de l'organisme, du secteur ou de la direction et, en dernière analyse, de l'unité de travail. De même, les résultats orienteront le programme de travail futur de la direction de l'organisme ou du ministère.

4.0

Concepts et définitions

Le sondage visait les employés dont l'employeur est le Secrétariat du Conseil du Trésor, d'après la définition qui se trouvait à la partie I de l'annexe I de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* en mai 1999. Nous avons ajouté des définitions au questionnaire pour s'assurer que les répondants interprètent les expressions de la même façon.

Il s'agissait des définitions suivantes :

Unité de travail : Votre unité de travail est composée de vous-même, de votre supérieur(e) immédiat(e) et de vos collègues. (N.B. si vous êtes surveillant(e), ne pas inclure les employé(e)s que vous surveillez).

Supérieur : Votre supérieur(e) immédiat(e) est la personne qui vous attribue vos tâches et (ou) qui évalue votre rendement professionnel.

Client : Chaque employé(e) de la fonction publique fournit des biens ou des services à un client, qui peut être un(e) autre employé(e), un membre de la population canadienne ou d'autres clients à l'extérieur du Canada.



5.0 Méthodologie de l'enquête

Il s'agissait d'une enquête par recensement, c'est-à-dire que tous les fonctionnaires ayant comme employeur le Conseil du Trésor faisaient partie de la population cible et ont été invités à remplir le questionnaire.

5.1 Champ de l'enquête

La population cible était composée des personnes qui étaient fonctionnaires fédéraux en mai et juin 1999, à l'exception :


1. des étudiants;
2. des personnes nommées par le gouverneur en conseil;
3. des membres du personnel d'un ministre qui étaient exemptés.

Comme les données étaient recueillies à l'aide d'un imprimé et que nous ne pouvions pas nous assurer que les personnes hors champ ne recevraient pas de questionnaire, nous avons ajouté une catégorie nous permettant de reconnaître ces personnes. Les questionnaires des personnes hors champ ont été exclus lors du traitement.


5.2 Liste des ministères et des organismes

Les ministères et organismes participants figurent ci-dessous :

Revenu Canada
Développement des ressources humaines Canada
Ministère de la Défense nationale
Service correctionnel du Canada
Pêches et Océans
Santé Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Statistique Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada



Industrie Canada
Environnement Canada
Transports Canada
Citoyenneté et Immigration Canada
Affaires étrangères et Commerce international
Ressources naturelles Canada
Gendarmerie royale du Canada (employés de la fonction publique)
Affaires indiennes et du Nord canadien
Ministère des Anciens combattants
Justice
Ministère du Patrimoine canadien
Commission de la fonction publique
Agence canadienne de développement international
Commission de l'immigration et du statut de réfugié
Ministère des Finances
Commission canadienne des grains
Conseil du Trésor (Secrétariat)
Archives nationales du Canada
Bureau du Conseil privé
Bibliothèque nationale du Canada
Greffes de la Cour fédérale du Canada
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Commission nationale des libérations conditionnelles
Office des transports du Canada
Ministère du Solliciteur général
Bureau de la sécurité des transports du Canada
Bureau du Directeur général des élections
Commission canadienne des droits de la personne
Commissariat aux langues officielles
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Centre canadien de gestion
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs
Tribunal canadien du commerce extérieur
Tribunal de l'aviation civile
Commission canadienne du lait
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes
Bureau d'information du Canada
Conseil canadien des relations industrielles
Bureau du Canada pour le millénaire
Commission du droit d'auteur



Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale
Conseil national des produits agricoles
Bureau du Secrétaire du gouverneur général
Commission mixte internationale
Le Réseau du leadership
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
Greffe du Tribunal de la concurrence
Bureau du Registraire de la Cour suprême du Canada
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest

5.3

Unités organisationnelles

Un objectif clé du sondage consistait à fournir aux ministères et aux organismes des renseignements qui leur permettraient de donner suite aux commentaires des employés. À cette fin, les ministères et organismes devaient soumettre à Statistique Canada la liste des unités pour lesquelles des données seraient disponibles. Nous leur avons transmis des lignes directrices et avons eu des entretiens avec chacun d'eux afin de produire une liste qui répondrait à leurs besoins tout en assurant la confidentialité des données. Une liste de codes a été établie pour chaque ministère et organisme et insérée dans l'enveloppe avec le questionnaire. Les employés devaient indiquer leur unité de travail à la question 100 du questionnaire. S'il y avait au moins 10 répondants dans l'unité, les données pouvaient être diffusées. Dans le cas contraire, le ministère ou organisme devait la regrouper avec une autre unité.



6.0 Collecte des données

6.1 Conception du questionnaire

Le contenu du questionnaire a été défini par un comité constitué de représentants d'un certain nombre de ministères et organismes. Ils se sont inspirés des questionnaires des enquêtes menées par Statistique Canada auprès des employés, ainsi que des questionnaires utilisés par d'autres ministères et organismes fédéraux et à l'étranger. La version provisoire du questionnaire a été soumise à l'approbation du Comité des hauts fonctionnaires (CHF).

Des rencontres avec des groupes de discussion constitués d'employés de divers groupes et niveaux ainsi qu'avec des groupes d'anglophones et de francophones ont eu lieu dans l'ensemble du pays. Leurs commentaires ont été intégrés au questionnaire et la maquette définitive a été déterminée. La version définitive a été présentée au CHF, qui l'a approuvée. Après avoir été informés du contenu de l'enquête, les sous-ministres ont été invités à approuver le projet. Le questionnaire définitif et le plan du projet ont été soumis à l'approbation des ministres responsables.

Comme le code du ministère/organisme était essentiel à l'analyse des données, il a été convenu que chaque ministère et organisme aurait son propre questionnaire et que son code figurerait sur la page couverture. Vingt-deux petits organismes ont été regroupés pour former une seule entité. Chaque organisme était identifié comme étant une unité organisationnelle. De plus, deux organismes se sont vus attribués le code utilisé pour les petits organismes aux fins de la collecte, mais ont ensuite été séparés. Le Bureau des passeports a été considéré comme un petit organisme, mais a été regroupé avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international lors du traitement. De même, les Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée ont reçu un code distinct lors du traitement.

Étant donné que les listes d'unités organisationnelles avaient le même code que leur ministère ou organisme, il était facile de s'assurer que le bon questionnaire accompagnait la liste d'unités organisationnelles. L'imprimeur était chargé d'insérer la liste des unités organisationnelles et le questionnaire dans l'enveloppe-réponse.

6.2 Collecte des données

Il appartenait à chaque ministère et organisme de faire parvenir le questionnaire au personnel. Ils pouvaient demander que leurs questionnaires soient acheminés à un endroit ou fournir à Statistique Canada une liste d'adresses et de personnes-ressources pour la distribution. Nous avons proposé aux ministères et organismes de distribuer les questionnaires avec les talons de chèque de paie de la semaine du 24 mai. Cependant, la façon de procéder a été laissée à leur discrétion. Une fois rempli, le questionnaire était renvoyé directement à Statistique Canada dans l'enveloppe-réponse affranchie.

Les questionnaires reçus ont été classés par ministère ou organisme et dénombrés. Le nombre de questionnaires a été saisi, et des rapports périodiques ont été envoyés au Secrétariat du Conseil du Trésor et aux ministères et organismes. Nous avons vérifié la présence des réponses sur les questionnaires, avons ajouté un numéro séquentiel sur la page couverture pour les identifier et les avons regroupés en lots de 25 en préparation de la saisie des données.

Une seule vérification manuelle a été effectuée à l'étape de la réception. Comme il était essentiel d'avoir le code d'unité organisationnelle pour fournir aux gestionnaires des renseignements sur leur unité, la question 100 a été explorée. Certains répondants avaient abrégé l'appellation de leur unité au lieu d'inscrire le code. Ces questionnaires ont été mis de côté en vue d'une vérification approfondie. Nous avons comparé l'abréviation aux appellations organisationnelles du ministère ou de l'organisme; dans la mesure du possible, nous avons inscrit le code approprié à la question 100. Lorsque cela s'est avéré impossible, le code « non déclaré » a été inscrit.

La collecte a été prolongée jusqu'à la fin juillet, alors que la plupart des questionnaires ont été reçus avant la fin juin. Nous avons demandé aux ministères et organismes de rappeler aux employés l'existence du sondage et de les prier de retourner le questionnaire le plus tôt possible. Chacun a employé une méthode différente pour encourager les gens à participer au sondage. La plupart ont opté pour une lettre du sous-ministre et ont eu recours au site intranet et à d'autres moyens pour informer le personnel à cet égard.

7.0

Traitement des données

En novembre 1999, les totalisations ont été diffusées au niveau de la fonction publique, du ministère/organisme et des unités organisationnelles désignées par ce dernier. Le fichier de micro-données qui vient d'être diffusé ne renferme que des données au niveau de la fonction publique. Le présent chapitre fait un bref survol des étapes inhérentes à la production de ce fichier.

7.1

Saisie des données


La saisie des données des 104 500 questionnaires reçus a été effectuée de façon intensive, par un groupe d'opérateurs chevronnés. Nous avons eu recours à des méthodes courantes de contrôle de la qualité pour vérifier le taux d'erreur des opérations de saisie. Pour les enquêtes de Statistique Canada, ce taux ne doit pas excéder 3 %. Dans le cas du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, le taux d'erreur s'est avéré inférieur à 0,5 %.

7.2

Vérification

Nous avons eu recours à des règles de vérification afin de repérer les données manquantes, invalides ou incohérentes. Nous avons passé en revue chaque question afin de vérifier la présence d'un code valide. En l'absence d'un tel code, le code 9 (non déclaré) était attribué. Nous avons également suivi une règle de vérification pour analyser l'enchaînement des réponses aux questions 103 et 104. Les données superflues ont été supprimées à la lumière de ce que laissait entendre la réponse à la question 103.

De même, deux types d'incohérence des données ont été corrigés. Dans environ 2 % (quelque 2 000) des questionnaires, le salaire et le groupe professionnel ne concordaient pas; pour remédier à la situation, nous avons inscrit le code « non déclaré » en réponse à la question sur le groupe professionnel. D'autre part, une vérification a été effectuée afin que la province de travail et l'unité de travail soient appariées. La vérification s'imposait lorsque les répondants de la région de la capitale nationale (RCN) avaient indiqué l'Ontario ou le Québec comme province de travail, alors que la RCN avait un code distinct. Dans d'autres cas, lorsque les



régions étaient identifiées séparément, le ministère ou organisme a été consulté et, au besoin, un code correspondant à une unité régionale a été attribué au personnel.

Pour la question 58 (*Combien de surveillant(e)s avez-vous eu au cours des 3 dernières années dans votre poste actuel?*), les réponses « 0 » et « 1 » ont été regroupées et lorsque le nombre de surveillants excédait 5, la réponse était 5. Autrement dit, à la question 58, la réponse « 1 » signifie 0 ou 1 surveillants et « 5 », 5 surveillants ou plus.

7.3 **Pondération (correction en fonction de la non-réponse)**

Le facteur de pondération calculé pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chaque ministère et organisme fédéral. En d'autres termes, ce facteur compense la surreprésentation et la sous-représentation des groupes professionnels dans chaque entité. Pour les groupes professionnels surreprésentés, les facteurs de pondération sont inférieurs à un. Dans le cas des groupes professionnels sous-représentés, les facteurs de pondération sont supérieurs à un.

Autrement dit, si le facteur de pondération est supérieur à un, chaque personne représente, outre elle-même, d'autres personnes qui n'ont pas répondu. Ce facteur révèle que le groupe professionnel était sous-représenté au ministère. Par exemple, si le coefficient de pondération est 2, chaque personne représente deux personnes de la population.

La pondération consiste à calculer ce nombre pour chaque enregistrement. Il convient d'utiliser le coefficient de pondération pour produire des estimations à partir du fichier de micro-données.

Par exemple, pour calculer le nombre de répondants qui étaient entièrement d'accord avec l'énoncé *J'estime que mon travail est important*, il faut choisir les enregistrements correspondant à ces personnes ($Q1 = 1$) et additionner leurs facteurs de pondération.

Il convient de souligner que la somme des facteurs de correction est égale au nombre total de réponses, c'est-à-dire que la somme des facteurs de correction n'est pas égale aux chiffres de population. Par conséquent, on

ne peut pas faire mention de la population totale lorsque l'on diffuse des estimations démographiques.

Il convient également de souligner que, dans le cas des petits ministères et organismes, la non-réponse n'a pas été corrigée en raison du pourcentage d'estimations de petite grandeur. Pour obtenir des précisions à ce sujet, voir la section 10.1.

Voir la section 7.4 pour obtenir des précisions sur les facteurs de pondération.

Voir la section 9.1 pour connaître les lignes directrices relatives à la totalisation, à l'analyse et à la diffusion.

7.4 **Suppression des renseignements confidentiels**


Il convient de souligner qu'il existe de grandes différences entre les fichiers de micro-données à grande diffusion décrits précédemment et le fichier principal des données d'enquête de Statistique Canada. Elles sont attribuables aux mesures visant à protéger l'anonymat des répondants. Les utilisateurs qui doivent accéder à l'information exclue des fichiers de micro-données peuvent acheter des totalisations spéciales. Les estimations produites sont transmises à l'utilisateur, sous réserve du respect des lignes directrices régissant l'analyse et la diffusion (voir le chapitre 9 du présent document).

Les mesures suivantes ont été prises pour protéger l'anonymat des répondants.

Suppression de certaines variables démographiques

Ces variables ont été entièrement supprimées du fichier de microdonnées :

- Code du ministère (DEPT)
- Situation à temps plein ou à temps partiel (Q9)
- Années au groupe et au niveau du poste actuel (Q84)
- Années au ministère actuel (Q98)
- Situation professionnelle (Q99)
- Code de l'unité organisationnelle (Q100)
- Exigences linguistiques du poste (Q102)

- 
- Langues de services à la population (Q104)
 - Statut d'autochtone (Q110)
 - Statut de personne handicapée (Q111)
 - Statut de membre d'une minorité visible (Q112)

Regroupement des catégories de réponse de certaines autres variables

Les catégories de réponse de ces variables ont été groupées afin de minimiser leur nature délicate :

- Tranche salariale (Q83M)
- Nombre de promotions (Q85M)
- Années à la fonction publique (Q97M)
- Province de l'emploi (Q105M)
- Groupe d'âge (Q106M)
- Scolarité (Q108M)

Veuillez consulter le cliché d'article pour obtenir les catégories réelles avant et après le regroupement.

Suppression spéciale pour le Groupe de la direction :

Comme le Groupe de la direction est peu nombreux, seulement quelques variables démographiques ont été conservées pour ce groupe (Les autres variables ont reçu la valeur « Non déclaré » pour tout le personnel de la direction). Les variables offertes pour ce groupe sont :

- Tranche salariale (Q83M)
- Province de l'emploi (Q105M)
- Groupe d'âge (Q106M)
- Sexe (Q107)

Voir le chapitre 9.2.4 pour un résumé des renseignements sur le Groupe de la direction.

Ajout de bruits aux poids :

La compensation de la non-réponse a été effectuée par groupe professionnel par ministère. De ce fait, les poids initiaux pourraient servir à reconnaître des ministères précis. Afin d'éliminer cette possibilité, nous avons appliqué des bruits aléatoires aux poids tout en conservant la distribution des poids.

Suppression locale pour éliminer les cellules de moins de 5 répondants :



Environ 5 % des enregistrements ont été traités par suppression locale lorsqu'il y avait moins de 5 réponses dans les cellules d'une table où toutes les combinaisons possibles de toutes les variables démographiques étaient croisées. Une ou plusieurs variables démographiques ont été traitées par l'assignation aléatoire de la valeur « Non déclaré ».





8.0 Qualité des données

Nous avons dû employer plusieurs sources pour établir les taux de réponse du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. Le fichier du Système d'information des titulaires fourni par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) renferme des renseignements sur les fonctionnaires, par exemple le ministère ou l'organisme, l'âge, le sexe, le groupe professionnel, la première langue officielle, la région et le salaire; cependant, ces chiffres de population ne concordaient pas toujours avec les données provenant des ministères et organismes. Par conséquent, nous nous sommes fondés sur ces dernières pour établir les taux de réponse selon le ministère ou l'organisme.

Les taux de réponse correspondant aux variables démographiques susmentionnées reposent sur les chiffres de population fournis par le ministère ou l'organisme, alors que la répartition des sous-groupes fournie par le SCT a été utilisée à l'égard de chaque variable démographique, c'est-à-dire que la répartition de la population totale en pourcentages est fondée sur les chiffres du fichier du système d'information des titulaires du SCT.

8.1

Taux de réponse - ministères et organismes

Le tableau suivant fait état des taux de réponse affichés par les ministères et organismes qui ont participé au sondage.

<i>Nom du ministère ou de l'organisme</i>	<i>Taux de réponse (%)</i>
Revenu Canada	57 %
Développement des ressources humaines Canada	54 %
Ministère de la Défense nationale	43 %
Service correctionnel du Canada	43 %
Pêches et Océans Canada	60 %
Santé Canada	48 %
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	66 %
Statistique Canada	68 %
Agriculture et Agroalimentaire Canada	54 %
Industrie Canada	52 %
Environnement Canada	60 %
Transports Canada	49 %
Citoyenneté et Immigration Canada	60 %
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	47 %
Ressources naturelles Canada	55 %
Gendarmerie royale du Canada (employés de la fonction publique)	53 %
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	67 %
Ministère des Anciens combattants	49 %
Justice	50 %
Ministère du Patrimoine canadien	66 %
Commission de la fonction publique	66 %
Agence canadienne de développement international	63 %
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	52 %
Ministère des Finances	59 %
Commission canadienne des grains	50 %
Conseil du Trésor (Secrétariat)	77 %
Archives nationales du Canada	62 %
Bureau du Conseil privé	66 %
Bibliothèque nationale du Canada	55 %
Greffe de la Cour fédérale du Canada	57 %
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	59 %
Agence de promotion économique du Canada atlantique	61 %
Agence spatiale canadienne	57 %
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	60 %
Commission nationale des libérations conditionnelles	70 %
Office des transports du Canada	57 %
Ministère du Solliciteur général	58 %



<i>Nom du ministère ou de l'organisme</i>	<i>Taux de réponse (%)</i>
Bureau de la sécurité des transports du Canada	64 %
Bureau du Directeur général des élections	63 %
Commission canadienne des droits de la personne	67 %
Commissariat aux langues officielles	75 %
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	59 %
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée	58 %
Agence canadienne d'évaluation environnementale	73 %
Centre canadien de gestion	90 %
Tribunal canadien du commerce extérieur	57 %
Commission canadienne du lait	43 %
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	70 %
Bureau d'information du Canada	77 %
Conseil canadien des relations industrielles	48 %
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	60 %
Bureau du Secrétaire du gouverneur général	52 %
Commission mixte internationale	47 %
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	77 %
Bureau du Registraire de la Cour suprême du Canada	48 %
Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	61 %
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest	55 %
Bureau du Canada pour le millénaire	35 %
Taux de réponse pour la fonction publique	55 %

8.2

Taux de réponse - variables démographiques

Variable démographique	Sous-groupe	Taux de réponse	% de la population totale	% des répondants
Groupe d'âge	Jusqu'à 29 ans	50 %	9 %	8 %
	30 à 39 ans	54 %	28 %	27 %
	40 à 49 ans	57 %	41 %	42 %
	50 à 54 ans	56 %	14 %	15 %
	55 ans et plus	46 %	8 %	7 %
	Non déclaré			
	Total	55 %	100 %	100 %
Première langue officielle	Anglais	53 %	70 %	68 %
	Français	59 %	30 %	32 %
	Non déclaré		0 %	0 %
	Total	55 %	100 %	100 %
Groupe professionnel	Direction	66 %	2 %	2 %
	Scientifique et professionnelle	57 %	14 %	14 %
	Admin. et service extérieur	57 %	39 %	41 %
	Technique	55 %	8 %	8 %
	Soutien administratif	51 %	27 %	25 %
	Exploitation	26 %	11 %	5 %
	Non déclaré		0 %	5 %
	Total	55 %	100 %	100 %
Région	Atlantique	52 %	12 %	11 %
	Région de la capitale nationale	56 %	35 %	35 %
	Ontario	54 %	16 %	16 %
	Extérieur du Canada	43 %	1 %	1 %
	Pacifique	50 %	10 %	9 %
	Prairies (y compris les T. N.-O. et le Nunavut)	55 %	13 %	13 %
	Québec	55 %	13 %	13 %

Variable démographique	Sous-groupe	Taux de réponse	% de la population totale	% des répondants
	Non déclaré			1 %
	Total	55 %	100 %	100 %
Sexe	Homme	52 %	47 %	44 %
	Femme	57 %	53 %	55 %
	Non déclaré		0 %	1 %
	Total	55 %	100 %	100 %
Salaire	Jusqu'à 30 000 \$	53 %	13 %	12 %
	30 000 \$ à 39 999 \$	51 %	34 %	32 %
	40 000 \$ à 49 998 \$	55 %	25 %	25 %
	50 000 \$ à 59 999 \$	58 %	13 %	14 %
	60 000 et plus \$	61 %	15 %	16 %
	Non déclaré			1 %
	Total	55 %	100 %	100 %

8.3

Erreurs dans l'enquête

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux est une enquête par recensement. Il ne peut donc y avoir d'erreur attribuable à la variabilité de l'échantillonnage. Cependant, les erreurs dues à la non-réponse ou les erreurs qui peuvent être commises à presque toutes les étapes du déroulement d'une enquête sont possibles. Les répondants peuvent fournir des renseignements erronés, les réponses peuvent avoir été mal entrées ou encore des erreurs peuvent survenir durant le traitement et la mise en tableaux.

Nous avons employé les méthodes de contrôle et d'assurance de la qualité conformément aux pratiques courantes de Statistique Canada, à chaque étape du cycle de collecte et de traitement, afin de vérifier la qualité des données. Nous avons notamment fait des essais avec des groupes de discussion afin de voir si le plan du questionnaire posait problème ou si les instructions étaient bien comprises, et avons utilisé des règles de vérification pour déceler les données manquantes, invalides ou incohérentes. Le chapitre 7, Traitement des données, renferme des renseignements détaillés à cet égard.

8.4

Non-réponse totale

Dans bien des enquêtes, la non-réponse totale peut constituer une importante source d'erreurs non dues à l'échantillonnage, selon l'importance des différences existant entre les répondants et les non-répondants au chapitre des caractéristiques qui présentent de l'intérêt. La non-réponse totale suppose que l'employé n'a pas participé au sondage ou a retourné un questionnaire complètement vierge. (Environ 2 000 questionnaires ont été retournés complètement vierges.)

Pour évaluer la non-réponse totale, nous avons analysé la représentativité de six caractéristiques : le groupe professionnel, la région, la première langue officielle, le sexe, le groupe d'âge et le salaire. Le tableau 2 (section 8.1) fait état de ces caractéristiques des répondants ainsi que de la population des fonctionnaires nommés pour une période indéterminée et déterminée. Le répartition en pourcentage de la population totale repose sur les chiffres de la fin mai 1999, tirés du système d'information des titulaires du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Comme le démontre le tableau 2, le profil des répondants est, règle générale, sensiblement le même que celui de la population. Le chapitre 11 renferme des précisions sur les méthodes utilisées pour analyser la non-réponse. L'analyse a mis en lumière une forte sous-représentation et surreprésentation selon le groupe professionnel au sein des ministères et organismes. Par conséquent, nous avons calculé un facteur de pondération pour chaque répondant afin de rajuster les données en fonction des personnes qui n'ont pas rempli le questionnaire.

8.5

Non-réponse partielle

Nous considérons qu'il s'agissait d'une non-réponse partielle lorsque le répondant n'avait pas répondu à la question ou avait fourni des renseignements qui ne concordaient pas avec les réponses à d'autres questions. La non-réponse partielle était indiquée au moyen du code « non déclaré » dans le fichier de micro-données.

9.0

Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion

Le présent chapitre décrit les lignes directrices que doivent suivre les utilisateurs qui totalisent, analysent, publient ou autrement diffusent des données tirées du fichier de micro-données de l'enquête. Ces lignes directrices devraient permettre aux utilisateurs d'arriver aux mêmes chiffres que Statistique Canada, tout en étant en mesure d'obtenir, conformément à ces lignes directrices, des chiffres qui n'ont pas été publiés.

9.1

Lignes directrices pour l'arrondissement

Afin que les estimations destinées à la publication ou à toute autre forme de diffusion qui sont tirées de ces fichiers de micro-données correspondent à celles de Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs de se conformer aux lignes directrices présentées ci-après en ce qui concerne l'arrondissement de ces estimations :

- a) Les estimations dans le corps d'un tableau statistique doivent être arrondies à la centaine près au moyen de la technique d'arrondissement classique. Dans cette technique, si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 à 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on augmente de 1 la valeur du dernier chiffre à conserver. Par exemple, lorsqu'on cherche à arrondir à la dizaine près de la façon classique, si les deux derniers chiffres se situent entre 0.0 et 4.9, il faut les remplacer par 00 et laisser le chiffre précédent (le chiffre des centaines) tel quel. Si les deux derniers chiffres se situent entre 5.0 et 9.9, on les remplace par 0 et on augmente de 1 le chiffre précédent.
- b) Les totaux partiels marginaux et les totaux marginaux des tableaux statistiques doivent être calculés à partir de leurs composantes correspondantes non arrondies, puis arrondis à leur tour à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement classique.
- c) Les moyennes, les proportions, les taux et les pourcentages doivent être calculés à partir d'éléments non arrondis (c'est-

à-dire les numérateurs et (ou) les dénominateurs), puis arrondis à une décimale au moyen de la technique d'arrondissement classique.

- d) Les sommes et les différences d'agrégats (ou de rapports) doivent être calculées à partir de leurs éléments correspondants non arrondis, puis arrondis à leur tour à la centaine près (ou à la décimale près) en employant la technique d'arrondissement classique.
- e) Si, en raison de limitations d'ordre technique ou de toute autre nature, on utilise une autre technique d'arrondissement que l'arrondissement classique, de sorte que les estimations à publier ou à diffuser sous une forme quelconque diffèrent des estimations correspondantes publiées par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs d'indiquer la raison de ces divergences dans le ou les documents à publier ou à diffuser.
- f) Des estimations non arrondies ne doivent en aucun cas être publiées ou diffusées par les utilisateurs. Des estimations qui ne sont pas arrondies laissent supposer qu'elles sont beaucoup plus précises qu'elles ne le sont en réalité.

9.2

Lignes directrices pour la pondération en vue de la totalisation

Le plan d'échantillonnage utilisé pour l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada n'était pas autopondéré. Pour produire des estimations simples, y compris des tableaux statistiques ordinaires, les utilisateurs doivent employer le poids approprié.

Sinon, les estimations calculées à partir des fichiers de microdonnées ne peuvent être considérées comme représentatives de la population observée et ne correspondront pas à celles de Statistique Canada.

Les utilisateurs doivent également noter qu'en raison de la manière dont ils traitent le champ du poids, certains progiciels ne permettent peut-être pas d'obtenir des estimations correspondant exactement à celles de Statistique Canada.

9.2.1

Réponses aux questions avec échelle d'évaluation : pourcentage de réponses favorables

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux renferme des questions avec échelle d'évaluation : le répondant est invité à indiquer dans quelle mesure il est d'accord ou en désaccord avec l'énoncé. Le nombre total de réponses est constitué de réponses « favorables » et « défavorables ». Dans le cadre des enquêtes qui utilisent de telles questions, il est courant de présenter les résultats en fonction du pourcentage de réponses favorables. Cela s'explique du fait qu'il est plus facile d'évaluer les résultats lorsque toutes les réponses favorables à une question sont regroupées dans une même catégorie. En outre, la présentation des résultats est uniforme d'une question à l'autre.

Pour calculer le pourcentage de réponses favorables :

- a) additionner les facteurs de pondération des enregistrements affichant une réponse favorable pour obtenir le numérateur (X);
- b) additionner les facteurs de pondération des enregistrements affichant une réponse (à l'exclusion des « non déclaré ») pour obtenir le dénominateur (Y);
- c) diviser le numérateur (X) par le dénominateur (Y);
- d) multiplier le quotient par 100;
- e) arrondir à l'unité.

Dans le cas des questions avec une échelle d'évaluation comprenant plus de trois points, les catégories *Entièrement d'accord* et *Plutôt d'accord* peuvent être regroupées aux fins du calcul du pourcentage de réponses favorables.

Par exemple, pour la question 24 (*Je sais ce que mon(ma) supérieur(e) immédiat(e) attend de moi dans mon travail*), il conviendrait de regrouper les réponses *Entièrement d'accord* et *Plutôt d'accord* pour calculer le pourcentage de réponses favorables.

Il convient toutefois de faire preuve de prudence lorsque l'on interprète des réactions favorables à une question posée dans un contexte négatif. En pareil cas, l'analyse doit être fondée sur l'autre extrémité de l'échelle d'évaluation.

Par exemple, le pourcentage de réponses favorables à la question 11 (*J'estime que la qualité de mon travail est minée parce que les priorités changent constamment*) correspond au pourcentage de personnes qui ont répondu *Rarement ou jamais*.

Les résultats doivent être présentés en fonction du pourcentage de réponses favorables.

9.2.2

Totalisation des réponses aux questions avec échelle d'évaluation

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux est une enquête par recensement, par opposition à une enquête-échantillon. Lorsqu'ils produisent des estimations simples, entre autres des tableaux statistiques ordinaires, les utilisateurs doivent appliquer le facteur de pondération approprié.

On peut produire des estimations du nombre de personnes qui présentent une certaine caractéristique à partir du fichier de micro-données en additionnant les facteurs de pondération définitifs des enregistrements qui possèdent la caractéristique recherchée. Pour calculer les pourcentages et les ratios de la forme X/Y :

- (a) additionner les facteurs de pondération définitifs des enregistrements possédant la caractéristique recherchée pour obtenir le numérateur (X);
- (b) additionner les facteurs de pondération définitifs des enregistrements possédant la caractéristique recherchée pour obtenir le dénominateur (Y);
- (c) diviser l'estimation du numérateur par l'estimation du dénominateur.

9.2.3

Répercussions de la suppression locale et lignes directrices pour la totalisation

La suppression locale a eu plusieurs répercussions :

- le pourcentage de 'Non déclaré' a augmenté d'environ 1 % (près de 1000) pour chacune des onze variables démographiques. L'augmentation du pourcentage de 'Non déclaré' variait de 1,2 % à 1,8 % (1,2 % étant l'augmentation la plus fréquente). L'augmentation précise dépendait de la variable démographique.

Notez que la suppression locale n'était pas toujours effectuée sur les mêmes enregistrements.

- pour les tables comprenant 2 variables démographiques ayant un nombre de réponses supérieur à 500, il n'y a eu aucun changement supérieur à 5 % entre les résultats avant et après la suppression locale. C'est-à-dire qu'il s'est produit des changements entre 3 et 5 % dans 0,18 % des cas, et des changements inférieurs ou égaux à 3 % dans 99,82 % des cas.
- pour les tables comprenant 3 variables démographiques dont l'une est la variable démographique occupationnelle, il n'y a eu aucun changement supérieur à 5 % entre les résultats avant et après la suppression locale lorsque le nombre de réponses des tables était supérieur à 500. C'est-à-dire que des changements entre 3 et 5 % ont été effectués dans 0,14 % des cas, et que des changements de moins de 3 % ont été effectués dans 99,86 % des cas.

L'exemple suivant illustre ce concept :

Répercussions de la suppression locale pour les nombres de réponses supérieurs à 500

Sous-groupe: Administration et service extérieur, Âge inférieur à 39 ans, Salaire inférieur à 40 000\$

Question 10: Je suis satisfait(e) de mon horaire de travail (ex. horaire régulier, télétravail, semaine de travail comprimée, etc.).

	Nombre de Réponses	Pourcentage		
		Oui	Non	Non Déclaré
Avant	5440	85	14	1
Après	5330	85	14	1

Les utilisateurs **ne doivent pas** analyser des tables lorsque le nombre de réponses est inférieur à 500. Cela se produit généralement pour les tables des sous-groupes formées de trois variables démographiques ou plus dont l'une est la variable démographique occupationnelle.

Notez que 500 répondants équivalent à environ un demi pourcent du nombre total des répondants. Il est considéré que tout résultat fondé sur un groupe plus petit suppose une précision qui n'est pas garantie, étant donné que l'enquête est de nature subjective (enquête d'opinion).

Par conséquent, afin de produire des renseignements significatifs et précis pour un sous-groupe comprenant deux données démographiques ou plus, cette table devrait contenir au moins 500 répondants. Cela s'applique surtout

aux tables qui comprennent tous les sous-groupes occupationnels excepté celui de l'Administration et du service extérieur.

L'exemple suivant en illustre la raison.

EXEMPLE: Répercussions de la suppression locale pour les nombres de réponses inférieurs à 500

Profession = Exploitation, Région = Région de la capitale nationale, et Nombre de promotions >1.

Question 94: J'estime que la direction de mon ministère ou organisme fait du bon travail au chapitre du partage de l'information.

	Nombre de réponses	Pourcentage						
		Entièrement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	En désaccord total	Ne sait pas	Ne s'applique pas	Non déclaré
Avant	150	15	30	35	15	5	0	0
Après	15	0	75	25	0	0	0	0

Il est fortement recommandé aux utilisateurs de demander des tables comprenant trois variables démographiques ou plus de Statistique Canada. Ces tables seront fondées sur des données non supprimées, qui seront par la suite filtrées pour protéger l'anonymat des répondants avant la diffusion.

9.2.4

Variables démographiques - Groupe de la direction

Pour le sous-groupe de la direction de la variable démographique occupationnelle, le sexe, l'âge, la région et le salaire ne sont pas supprimés. Le nombre de promotions, la permanence à la CFP, le superviseur, le service au public, la scolarité et la première langue officielle ont été supprimés afin d'éviter la divulgation complémentaire. Voici un résumé des renseignements pour ces variables :

Nombre de promotions durant les 3 dernières années

Aucune	55 %
Au moins une	44 %
Non déclaré	1 %

Années à la CFP

Moins de 10 ans	7 %
10 ans ou plus	93 %
Non déclaré	<1 %

Superviseur	
Oui	95 %
Non	5 %
Non déclaré	<1 %
Service au public	
Oui	58 %
Non	41 %
Non déclaré	1 %
Scolarité	
Secondaire, Collège ou moins	5 %
Université ou plus	95 %
Non déclaré	<1 %
Première langue officielle	
Anglais	72 %
Français	27 %
Non déclaré	1 %

9.2.5

Résultats quantitatifs

Les résultats quantitatifs sont des estimations des totaux, des moyennes, des médianes et d'autres mesures de la tendance centrale des quantités qui reposent sur une partie ou la totalité de la population sondée. De même, cela englobe plus précisément les estimations de la forme $\frac{X}{Y}$ où X est une estimation de la population sondée totale et Y , une estimation du nombre de personnes appartenant à la population sondée qui contribuent à cette quantité totale.

La seule question du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux qui nous permet de recueillir des renseignements quantitatifs est la question 58 : *Combien de surveillant(e)s avez-vous eu au cours des 3 dernières années dans votre poste actuel?*

Pour estimer le nombre moyen de surveillants par personne, il faut diviser le nombre total pondéré de surveillants (X) par le nombre pondéré de personnes (Y). Pour obtenir le numérateur (X), on doit multiplier la valeur comprise entre 1 et 5 par le facteur de pondération de chaque enregistrement qui présente de l'intérêt, pour ensuite faire la somme des produits ainsi obtenus. Pour calculer le dénominateur (Y), on additionne les facteurs de pondération de tous les enregistrements qui présentent de l'intérêt.

Par exemple, pour calculer le nombre moyen de surveillants par personne dans un groupe professionnel, on divise le nombre total pondéré de surveillants (X) déclarés par les membres du groupe professionnel, par la somme des facteurs de pondération des membres (Y) du groupe professionnel. Il convient de souligner que les réponses « non déclaré » ne sont pas incluses dans le numérateur ou le dénominateur.

9.3

Autres types d'analyse

Bien d'autres types d'analyse statistique (p. ex. vérification d'hypothèse, analyse de la variance et analyse factorielle) peuvent être réalisées, tout particulièrement si l'on fait appel à un spécialiste. La description des différentes possibilités qui s'offrent à cet égard déborde du cadre du présent ouvrage. Afin que les résultats ne soient pas biaisés, il importe d'employer les facteurs de pondération.

D'ordinaire, les résultats d'une enquête sont analysés dans un ordre déterminé : en général, on commence par les conclusions générales et on passe ensuite à l'analyse plus détaillée. Par exemple, il peut être utile de comparer les résultats obtenus par les différents groupes professionnels. On peut approfondir l'analyse en étudiant les résultats selon l'ancienneté, le sexe, la langue, etc.

9.4


Pourcentage de réponse favorable : lignes directrices pour l'évaluation

Avant de diffuser ou de publier des estimations du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les utilisateurs doivent d'abord vérifier la qualité des données. Les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage influent sur la qualité des estimations, comme nous l'avons vu au chapitre 8. Il est donc important que les utilisateurs lisent le présent chapitre pour connaître à fond les caractéristiques qualitatives des données.

Le tableau suivant, tiré de *How to Develop and Conduct Successful Employee Attitude Surveys*, de William Davidson (1979), peut servir de guide pour évaluer le pourcentage de réponse favorable.

<u>Réponse favorable</u>	<u>Évaluation</u>
90 % ou plus	Réponse favorable très significative
75 % - 89 %	Réponse favorable passablement significative
65 % - 74 %	Sous-entend une réponse favorable
35 % - 64 %	Exige une analyse plus poussée
25 % - 34 %	Sous-entend une réponse non favorable
11 % - 24 %	Réponse non favorable passablement significative
10 % ou moins	Réponse non favorable très significative

Davidson explique que le tableau ci-dessus s'appuie sur le fait que, dans la fourchette allant de 35 à 64 %, les réponses favorables n'ont pas une



connotation favorable ni non favorable. Manifestement, si une question affiche un taux de réponse favorable de 50 %, aucune tendance ne ressort des résultats, car les employés ont réagi de façon favorable et non favorable dans les mêmes proportions. Il convient d'analyser plus à fond les questions qui affichent un taux de réponse favorable allant de 35 à 64 %, éventuellement en organisant des discussions de suivi. Un taux de réponse favorable inférieur à 34 % traduit un problème dont il faudra peut-être s'occuper tout de suite.

De plus, il faut établir le nombre de répondants qui entrent dans le calcul du pourcentage de réponse favorable. La comparaison des pourcentages doit être effectuée avec prudence si les quantités totales ne sont pas les mêmes.



10.0

Pondération

Le facteur de pondération attribué à chaque enregistrement du fichier de micro-données effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chaque ministère et organisme fédéral. Le calcul du facteur de pondération est décrit à la section 10.2

10.1

Évaluation de la non-réponse

Dans bien des enquêtes, la non-réponse totale peut constituer une importante source d'erreurs non dues à l'échantillonnage, selon l'importance des différences existant entre les répondants et les non-répondants au chapitre des caractéristiques qui présentent de l'intérêt. La non-réponse totale suppose que l'employé n'a pas participé au sondage ou a retourné un questionnaire complètement vierge. Le taux de réponse global s'élevait à 55 %. Donc, le taux de non-réponse global s'établissait à 45 %.

Pour évaluer la non-réponse totale, nous avons analysé la représentativité de six caractéristiques démographiques de base à partir du fichier du système d'information des titulaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui renferme des données sur tous les fonctionnaires fédéraux.

La représentativité du groupe professionnel, de la région, de la première langue officielle, du sexe, du groupe d'âge et du salaire a été évaluée à l'aide du test χ^2 (chi carré). Pour chaque caractéristique, nous avons comparé les répondants et les non-répondants au chapitre de la répartition des sous-groupes. Nous voulions vérifier l'hypothèse selon laquelle la répartition était la même pour les répondants et les non-répondants. L'hypothèse a été rejetée du fait que la variable χ^2 , et les degrés de liberté correspondants, étaient si grands que la probabilité que les répartitions soient identiques par l'effet du hasard était inférieure à ,001.

Nous avons également utilisé le test χ^2 pour déterminer si, pour chaque caractéristique, le schéma de réponse inhérent à 25 questions du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux était statistiquement significatif. Nous voulions vérifier si, pour chacune des caractéristiques, les sous-groupes affichaient la même répartition des réponses.

L'évaluation a fait état d'une forte sous-représentation et surreprésentation selon le groupe professionnel dans les ministères et organismes. Par conséquent, nous avons calculé des facteurs de compensation de la non-réponse pour chaque répondant afin de tenir compte des personnes qui n'ont

pas rempli le questionnaire. Nous avons pris pour hypothèse un mécanisme de non-réponse aléatoire.

En raison du pourcentage d'estimations de petite grandeur, le test χ^2 n'était pas valide avec les petits ministères et organismes. Par conséquent, nous n'avons pas eu recours aux facteurs de pondération pour compenser la non-réponse associée à ces entités. Cela signifie que, dans un petit ministère, le facteur de pondération de chaque réponse est égal à un; autrement, la non-réponse n'a pas été corrigée dans les données des petits ministères et organismes.

10.2 Méthodes de pondération

Le facteur de pondération attribué à chaque enregistrement du fichier de micro-données effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chaque ministère et organisme fédéral.

Pour chaque réponse obtenue dans le ministère j et le groupe professionnel i , le facteur de pondération w_i est égal à :

$$w_i = \left(\frac{\sum_{i=1}^6 n_i}{n_i} \right) * \left(\frac{N_i}{\sum_{i=1}^6 N_i} \right)$$

En d'autres termes, pour le ministère j , le facteur w_i s'appliquant à chaque réponse est égal à l'inverse du pourcentage des réponses correspondant au groupe professionnel i , multiplié par le pourcentage de la population représenté par le groupe professionnel i .

L'exemple suivant illustre l'utilisation d'un facteur de pondération aux fins de la compensation de la non-réponse. Comme on peut le constater, le facteur corrige l'apport de chaque sous-groupe au total en fonction du pourcentage de la population qu'il représente. Autrement dit, le facteur de pondération compense la sous-représentation ou la surreprésentation des réponses du sous-groupe, sans modifier son schéma de réponse.

**EXEMPLE : Facteur de correction en fonction
de la non-réponse**

Non corrigé : non pondéré			
Chiffres de population	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	20	180	200
Sous-groupe B	720	80	800
Total	740	260	1000

Non corrigé : non pondéré			
% de la population	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	10,0 %	90,0 %	100,0 %
Sous-groupe B	90,0 %	10,0 %	100,0 %
Total	74,0 %	26,0 %	100,0 %

	Population %		Répondants	
	Chiffres		Taux	Répartition en %
Sous-groupe A	1500	50,0 %	13,3 %	20,0 %
Sous-groupe B	1500	50,0 %	53,3 %	80,0 %
Total	3000	100,0 %	33,3 %	100,0 %

Facteur de correction		
Sous-groupe A	2,5	= (1 000/200)*(1 500/3 000)
Sous-groupe B	0,63	= (1 000/800)*(1 500/3 000)

Corrigé : pondéré			
Chiffres de population	Oui(corr.)	Non(corr.)	Total(corr.)
Sous-groupe A	50	450	500
Sous-groupe B	450	50	500
Total	500	500	1000

Corrigé : pondéré			
% de la population	Oui(corr.)	Non(corr.)	Total(corr.)
Sous-groupe A	10,0 %	90,0 %	100,0 %
Sous-groupe B	90,0 %	10,0 %	100,0 %
Total	50,0 %	50,0 %	100,0 %

Il convient de souligner que la somme des facteurs de correction est égale au nombre total de réponses, c'est-à-dire que la somme des facteurs de correction n'est pas égale aux chiffres de population. Par conséquent, on ne peut pas faire mention de la population totale lorsque l'on diffuse des estimations démographiques.

Il convient également de souligner que, dans le cas des petits ministères et organismes, la non-réponse n'a pas été corrigée en raison du pourcentage d'estimations de petite grandeur. Pour obtenir des précisions à ce sujet, voir la section 10.1.





11.0 Questionnaire



Le fichier Pses99_QuestF.pdf renferme le questionnaire français.





12.0 **Cliché d'articles et** **variables uniques**



Le fichier ClicheFra.pdf renferme le cliché d'articles français détaillé et les chiffres univariés.